



# *Comité Syndical*

## *16 mai 2014 à 17h55*

### *Procès-verbal succinct*

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 16 mai 2014, les membres du Syndicat Mixte du Bergeracois pour le Gestion des Déchets se sont réunis à la salle de l'Orangerie de Bergerac sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre PEYREBRUNE.

**Membres votants présents :** 60 membres représentant 92 voix.

#### **I – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Madame Francine MAUMY a été désignée comme Secrétaire de Séance.  
**Adopté à l'unanimité.**

#### **II – DESIGNATION DES SCRUTATEURS**

Madame Joëlle PARSAT et Monsieur Jean-Jacques CHAPELLET ont été désignés comme scrutateurs.  
**Adopté à l'unanimité.**

#### **III - ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour a été conforme à celui envoyé avec la convocation.  
**Adopté à l'unanimité.**

#### **IV - DELIBERATIONS :**

##### **1-ELECTION DU PRESIDENT**

Le Comité Syndical par 83 voix a élu, au premier tour, à la majorité absolue M. Jean-Pierre PEYREBRUNE.

##### **2-DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS**

Le Comité Syndical a déterminé, à l'unanimité, le nombre de Vice-Présidents à 1.

##### **3-ELECTION DU VICE-PRESIDENT**

Le Comité Syndical a élu par 84 voix, Monsieur Claude CARPE, Vice-Président du SMBGD, au premier tour et à la majorité absolue.

##### **4- DETERMINATION DU NOMBRE DES MEMBRES DU BUREAU**

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- A déterminé au préalable le nombre total des membres du bureau à 7 (9 en totalité avec le Président et le Vice-Président) répartis comme suit :

- 1 membre pour le secteur Ouest
- 1 membre pour le secteur Sud-Ouest
- 1 membre pour le secteur Sud-Est
- 1 membre pour le secteur Nord-Est
- 3 membres pour le secteur de Bergerac

## **5- ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU**

Le Comité Syndical a élu, au premier tour et à l'unanimité, les 7 membres du bureau :

- Secteur de Bergerac : Mme Liliane BRANDELY  
M. Christian BORDENAVE  
M. Alain PLAZZI
- Secteur Nord-Est : M. Michel BLANCHET
- Secteur Sud-Est : M. Bernard TRIFFE
- Secteur Sud-Ouest : M. Patrick CONSOLI
- Secteur Ouest : Mme Béatrice GUILIANELLI

## **6- ELECTION DES DELEGUES AU SMD3**

Le Comité Syndical a élu, au premier tour et à l'unanimité, les délégués titulaires

- M. Jean-Pierre PEYREBRUNE
- M. Claude CARPE
- M. Patrick CONSOLI
- M. Bernard TRIFFE

et les délégués suppléants :

- M. Christian BORDENAVE
- Mme Béatrice GUILIANELLI
- M. Alain PLAZZI
- M. Michel BLANCHET

pour représenter le SMBGD auprès du Syndicat Départemental pour le Gestion des Déchets (SMD3).

## **7- ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE DE FONCTION AU PRESIDENT**

Le Comité Syndical, à la majorité moins les 2 voix contre de 2 délégués et les abstentions de 6 délégués représentant 6 voix :

- A approuvé l'attribution de l'indemnité mensuelle fixée à 1 122,57 brut €
- et a autorisé Monsieur le Président à engager les dépenses correspondantes sur le chapitre 65 du budget et de procéder au versement mensuel de cette indemnité à compter de l'élection du Président, soit le 16 mai 2014.

## **8- ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE DE FONCTION AU VICE-PRESIDENT**

Le Comité Syndical, à la majorité moins les 2 voix contre de 2 délégués et les abstentions de 6 délégués représentant 6 voix :

- approuve l'attribution de l'indemnité mensuelle fixée à 448,95€ brut
- et a autorisé Monsieur le Président à engager les dépenses correspondantes sur le chapitre 65 du budget et de procéder au versement mensuel de cette indemnité à compter de l'arrêté portant délégation de signature.

## **9- ATTRIBUTION DE DELEGATIONS PAR LE COMITE SYNDICAL AU PRESIDENT DU SMBGD**

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- a autorisé les délégations ci-dessus à Monsieur le Président selon l'article L5211-9 et L5211-10 du CGCT.
- a décidé que, conformément à l'article L 5211-9 susvisé, ces attributions déléguées au Président pourront faire l'objet de sa part d'une subdélégation au Vice-Président.
- A pris acte que, conformément à l'article L5211-10 susvisé, Monsieur le Président, rendra compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation, lors de chaque réunion de l'organe délibérant.
- A pris acte que les décisions prises par Monsieur le Président dans le cadre des pouvoirs qui lui sont délégués feront l'objet de toutes les mesures de publicité, notification et transmission légales et réglementaires.

La séance du Comité Syndical a été levée à 19 H 15.